

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Aquitaine  
7, rue Fénelon  
33000 Bordeaux  
05 57 30 08 00  
[aquitaine@fondation-patrimoine.org](mailto:aquitaine@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    

### VILLE DE SAINT-ASTIER

Mairie  
2 avenue Jules Ferry  
24110 Saint-Astier  
05 53 02 42 80  
[mairie@saint-astier.fr](mailto:mairie@saint-astier.fr)  
<https://mairie-saint-astier.fr/>

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

## la halle communale à Saint-Astier (24)

Dordogne

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine/2023Google - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Participez à la restauration de la halle !

### ◆ ◆ LE PROJET

La halle communale de St-Astier fait partie du patrimoine historique du bourg, elle trône en plein cœur de bourg, face à la mairie, à proximité de l'église. Elle jouxte la place de la République surnommée « place des marronniers » par les Astériens.

Depuis deux ans, les élus travaillent sur un projet de requalification urbaine intitulé "Saint-Astier, horizon 2040". La restauration envisagée de la halle consiste en une reprise de l'ensemble de la structure bâtie extérieure et intérieure (murs, sols, toiture et pierres). Cela permettra non seulement de conserver la halle et de la protéger, mais aussi de la valoriser afin de redonner à ce lieu sa valeur d'articulation entre le cœur historique et la mairie.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le projet de la place du Minage ne fut commencé qu'en 1886. Dépense importante pour la commune, une halle aux grains fut édifée (Halle du Minage), abritant les bureaux du poids public et le matériel d'incendie, et une école pour les garçons. A part l'école et la halle qui sont parallèles, toutes les maisons avoisinantes étaient posées de biais, toutes les rues avaient des angles inégaux.

La halle centrale est aujourd'hui utilisée par les marchés au gras et aux truffes et accueille régulièrement des expositions/ventes d'artisanat local. L'été, le marché artisanal de l'association Arts et Saveurs en Périgord prend demeure dans la halle.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

La ville présente un cœur de bourg historique ceinturé par une périphérie proche de quartiers résidentiels, d'immeubles avec les services et les infrastructures, enfin tout autour, quelques châteaux, 90 villages en campagne rappelant la forte histoire paysanne de la Dordogne.

La halle fait partie du patrimoine historique et y sont organisés les marchés hebdomadaires. Des animations ponctuelles y sont proposées et sa rénovation permettrait une utilisation plus régulière pour celles-ci, indispensables pour les astériens et générant une attractivité touristique optimisée.

Montant des travaux	97 862 € HT
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Mai 2024

Crédit photos © Fondation du patrimoine/Ville de Saint-Astier/Cjp24



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la halle communale à Saint-Astier (24)

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/88402](http://www.fondation-patrimoine.org/88402)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine  
la halle communale à Saint-Astier (24)**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre